

COMMUNE DE LUSSAN
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le onze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Lussan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Jean Marc FRANCOIS, Maire.

Présents : Mesdames C.L.CHASTANIER, L.CHAZEL et Messieurs, J.M.FRANCOIS, M.LABELLE, T.VIEILLOT, M.GUERBER, J.DADA, J.F.PERRET, M. DALVERNY.

Représentés :

Absent excusé:

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, L.CHAZEL a été désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions

Date de la convocation : 1^{er} avril 2019

2019-13- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SEANCE DU 25 JANVIER 2019 ET SES DELIBERATIONS

Monsieur le Maire rappelle les points délibérés lors de la séance du 25 janvier 2019 et demande à l'assemblée si des précisions et des observations doivent être apportées. Aucune remarque n'est faite lors de la séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte-rendu de séance du 25 janvier 2019 et ses délibérations.

2019-14-VOTE COMPTE GESTION, COMPTE ADMINISTRATIF 2018 : BUDGET PRINCIPAL

a) VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018 BUDGET PRINCIPAL DU TRESORIER MUNICIPAL

Monsieur le Président rappellera que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Les membres du Conseil devront statuer sur l'ensemble des opérations du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 et déclarer que le compte de gestion dressé par le trésorier municipal pour l'année 2018 visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2018 qui reflète le compte de gestion 2018 puis il se retire et ne participe pas au vote.

Madame Claire Lise CHASTANIER, 1^{ère} Adjointe, est élue Présidente à l'unanimité.

b) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 : BUDGET PRINCIPAL

Les résultats peuvent se résumer comme suit :

* Recettes de fonctionnement	545 767.17 €
*Dépenses de fonctionnement	475 911.94 €
*Excédent reporté de 2017	732 745.24 €
EXCEDENT D'EXPLOITATION 2018	802 600.47 €

* Recettes d'investissement	692 289.02 €
*Dépenses d'investissement	355 021.07 €
*Déficit reporté de 2017	457 021.00 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2018	119 753.05 €

Vote à l'unanimité

2019-15 AFFECTATION DU RESULTAT : BUDGET PRINCIPAL

Après avoir entendu et approuvé les résultats du Compte Administratif de l'exercice 2018 statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation sachant que le résultat du Compte Administratif de l'exercice 2018 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de	802 600.47 €
- un déficit d'investissement de	119 753.05 €

Le Conseil Municipal devra délibérer sur l'affectation des résultats.

* Affectation en réserve au compte 1068 :	319 753.05 €
* Affectation de l'excédent en fonctionnement 002 :	482 847.47 €

Vote à l'unanimité

2019-16 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 : BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire présente le budget primitif pour l'année 2019, équilibré comme suit :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
FONCTIONNEMENT	1 096 763.00 €	1 096 763.00 €
INVESTISSEMENT	1 385 291.00 €	1 385 291.00 €

Vote à l'unanimité avec une abstention.

2019-17-VOTE COMPTE GESTION, COMPTE ADMINISTRATIF 2018 : BUDGET ANNEXE

Monsieur le Maire rappellera que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Les membres du Conseil devront statuer sur l'ensemble des opérations du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 et déclarer que le compte de gestion dressé par le trésorier municipal pour l'année 2018 visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2018 qui reflète le compte de gestion 2018 puis il se retire et ne participe pas au vote.

Madame Claire Lise CHASTANIER, 1^{ère} adjointe, est élue Présidente à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité approuve le Compte Administratif dressé par M. Jean Marc FRANCOIS, dont les résultats peuvent se résumer comme suit :

* Recettes d'exploitation	79 694.15 €
*Dépenses d'exploitation	98 368.87 €
*Excédent reporté de 2017	26 356.57 €
EXCEDENT D'EXPLOITATION 2018	7 681.85 €

* Recettes d'investissement	46 969.48 €
*Dépenses d'investissement	118 625.32 €
*Excédent reporté de 2017	75 721.63 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2018	4 065.79 €

2019- 18 -AFFECTATION DU RESULTAT : BUDGET ANNEXE

Après avoir entendu et approuvé les résultats du Compte Administratif de l'exercice 2018 statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation et constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de	7 681.85 €
- un excédent d'investissement de	4 065.79 €

Le Conseil Municipal devra délibérer sur l'affectation des résultats.

- * Affectation en réserve au compte 1068 : NEANT
- * Affectation de l'excédent en fonctionnement : **7 681.85 €**
- *Affectation de l'excédent en investissement : **4 065.79 €**

Vote à l'unanimité

2019- 19 -VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 : BUDGET ANNEXE

Monsieur le Maire présente le budget primitif pour l'année 2018, équilibré comme suit :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
EXPLOITATION	142 340.85 €	142 340.85 €
INVESTISSEMENT	216 884.06 €	216 884.06 €

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité avec une abstention le Budget Primitif Annexe Service Assainissement Collectif 2019.

2019- 20 DRAC modification plan de financement (*annule et remplace la délibération 2019-11*)

Il convient de prendre une nouvelle délibération afin de modifier le plan de financement pour la demande de subvention auprès de la DRAC concernant les travaux sur le chemin de ronde du château.

	DÉPENSES			RECETTES	
	HT	TTC		HT	%
Maîtrise d'œuvre	30 306,61 €	36 367,93 €	LEADER	144 961,24 €	60%
Montant Total des travaux	241 602,06 €	289 922,47 €	DRAC	48 320,41 €	20%
			Autofinancement	48 320,41 €	20%
TOTAL DES DÉPENSES HT	241 602,06 €		TOTAL DES RECETTES HT	241 602,06 €	

Vote à l'unanimité

2019-21 ONF COUPE DE BOIS EXERCICE 2019

Monsieur le Maire exposera au Conseil Municipal qu'il convient de préciser la destination des coupes de bois relatives à l'exercice 2019, à la demande de l'OFFICE NATIONAL DES FORETS.

La coupe envisagée concerne la parcelle n°37, située au lieu-dit « Mercouire » sur une contenance d'environ 2 Ha. Cette parcelle est constituée d'un peuplement de type : taillis de chêne blanc et de chêne vert.

Le Conseil Municipal devra décider d'affecter cette parcelle à l'affouage 2019

Vote à l'unanimité

2019-22 TAXE AFFOUAGE EXERCICE 2019

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la délivrance en nature de l'affouage 2018 en forêt relevant du Régime Forestier. Il précise que suite à l'évolution de la réglementation, les services de l'Office National des Forêts demandent, afin de permettre le maintien de l'affouage, que les modalités décidées pour la campagne 2018 seront reconduites en 2019.

Vote à l'unanimité

2019-23 CENTRE DE GESTION DU GARD RENOUVELLEMENT CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE CONTRE LES RISQUES STATUTAIRES

La commune est actuellement adhérente au contrat groupe d'assurance des risques statutaires proposé par le centre de gestion du Gard et dont le prestataire est Gras Savoye/AXA. Ce contrat arrive à son terme le 31 décembre 2019, il convient donc de le remettre en concurrence selon le code des marchés publics, pour un nouveau contrat avec effet au 1^{er} janvier 2020 et pour une durée de 4 ans.

Vote à l'unanimité.

2019-24 CRÉATION POSTE EN CONTRAT A DURÉE DÉTERMINÉE

Afin d'assurer l'entretien de la commune et de ses espaces verts en période estivale, il convient de renforcer les effectifs de l'équipe technique par la création d'un emploi non titulaire contractuel d'ouvrier d'entretien des espaces verts à temps complet, à raison de 35 heures de service par semaine. Ce poste sera effectif à compter du 1^{ER} Mai 2019 jusqu'au 30 septembre 2019.

2019-25 MARCHÉ NOCTURNE 2019

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que Destination Pays d'Uzès, en association avec le Comité de Promotion Agricole d'Uzès proposent aux communes du territoire de la CCPU, d'organiser durant la saison estivale un marché nocturne.

Il présente à l'assemblée, la « charte des marchés nocturnes 2019 du Pays d'Uzès » qui précise les engagements de chaque partie, à savoir Destination Pays d'Uzès et le Comité de Promotion Agricole de l'Uzège et la Mairie qui accueille le marché et les producteurs, ainsi que les modalités d'organisation.

Pour cette année 2019, la date proposée pour notre village est le vendredi 09 août.

Vote à l'unanimité

2019 - 26 – CESSION A TITRE GRATUIT AU DEPARTEMENT DU GARD D'UNE PARCELLE DE 100 m²

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que le Département du Gard dans le cadre de la résorption des zones blanches-centre bourg en téléphonie mobile sur la commune de Lussan, souhaite acquérir une emprise de terrain d'une superficie de 100 m² nécessaire à la mise en place d'une plateforme supportant un pylône de 40 m, à prélever sur la parcelle D n°826.

Tous les frais inhérents à l'implantation et à la construction du pylône seront pris en charge par le conseil Départemental. Il convient donc de délibérer pour la cession à titre gratuit au CD30 de l'emprise de 100 m² et de la prise de possession anticipée du terrain au commencement des travaux de construction du pylône

Vote à l'unanimité

2019 - 27 – VENTE TERRAIN DUPIN A L'EURO SYMBOLIQUE

Monsieur le Maire indique à l'assemblée la volonté de Monsieur Daniel DUPIN de céder à la commune pour l'Euro symbolique des parcelles concernées suivantes :

- 151 B 101, 151 B105, 151 B106, 151 B107, 151 B 276

Vote à l'unanimité

2019 - 28 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire fait lecture des courriers adressés par « L'Amicale des Pompiers de Méjannes le clap » et l'association et la boule triangulaire qui sollicitent une subvention de fonctionnement pour l'année 2019 :

- à l'Amicale de Pompiers de Méjannes le Clap, d'un montant de 200.00 € (deux cent euros)
- à l'association la Boule triangulaire pour un montant de trois cent euros (300.00 euros)

Vote à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- Chapelle du mont bouquet demande de soutien financier

La mairie de Brouzet les Alès est maître d'ouvrage d'un projet de réfection de la chapelle du Mont Bouquet et investit 10 000 € dans ces travaux avec par ailleurs 10 000 € de subvention. Elle demande aux autres collectivités du district paroissial du Mont Bouquet de participer à hauteur de 1 730 €. Accord à l'unanimité.

- ASA (Action Santé Accessibilité) Demande de subvention de l'association porteuse du projet de la Maison de santé Pluri professionnelle Uzège Nord.

En attente pour le moment

- Mise à jour tableau des voies communales

Un géomètre connaissant particulièrement bien la commune pour y être intervenu souvent dans le cadre de la mise à jour des plans cadastraux va être mandaté pour cette mission.

- Installation d'un miroir de sécurité à l'extrémité de la rue de la chapelle.

Dans le cas où Mme et M. SERVIERE persisteraient dans leur refus de la mise en place d'un miroir de sécurité sur leur mur , un poteau sera installé.

- Festival art et Jardin

Le Festival prévu se déroulera le dimanche 28 avril 2019.

- Des demandes de devis seront lancées auprès de trois bureaux de géomètres afin de réaliser un plan du cimetière

- Lussan a été présélection auprès du CAUE dans un concours dans le cadre de la mise en place des toilettes sèches du parking

- Rallye prévu le 1^{er} juin dans les quatre « plus beaux villages de France » gardois : Aiguèze, La Roque sur Cèze, Montclus et Lussan.

La séance est levée à 22 heures 45.